

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 5 OCTOBRE 2016

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY, Cathy WAGNER et Anne ZYTO, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. Jean-Michel STEPHAN, conseiller municipal délégué donne procuration à Pierre MAMMOSSER, Maire.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

L'ordre du jour de l'invitation à la réunion du conseil municipal du 29 septembre 2016, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, était le suivant :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS
2. PROJETS ET TRAVAUX
3. URBANISME
4. RESSOURCES HUMAINES
5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
6. AFFAIRES FINANCIERES
7. DIVERS

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire informe l'assemblée que le processus de recrutement pour l'emploi de DGS a abouti. C'est Anne Laurence BING qui prendra la direction de la commune à partir du 1^{er} janvier 2017. Elle rejoindra la commune à compter du 1^{er} novembre 2016 ce qui permettra une bonne transmission avec la DGS en poste.

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 septembre 2016

José POZUELO demande de rajouter à son intervention concernant l'accueil de réfugiés, *que ces personnes sont parties de chez elles parce que leur vie était gravement menacée.*

Suite à ce rajout, le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (Michèle CECCHINI, Eric HUBERT et Anne ZYTO) approuve le compte rendu du conseil municipal du 7 septembre 2016.

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal**

8.09.2016

- Rencontre avec l'exploitant du bar Le Seven qui souhaitait faire l'Oktoberfesch au parc du Bruehl le week-end du 8/9 octobre 2016. Comme l'espace n'était pas disponible cette fête a lieu au Seven
- Soirée dégustation de vins au supermarché Match

9.09.2016

- Journée Foire Européenne de l'Association des Maires du Département du Bas-Rhin
- Réunion tripartite entre le Syndicat Mixte, la municipalité et les associations pour l'occupation des locaux du complexe sportif. Il y a une vraie problématique avec les clés et une réflexion est en cours pour mettre en place un système électronique à badges sur les portes extérieures ce qui permettra d'avoir une certaine souplesse dans l'attribution des clés tout en assurant un bon niveau de sécurité.

10.09.2016

- Prise de commandement de l'Unité Territoriale de Soultz-sous-Forêts par le lieutenant Samuel MARFING

12.09.2016

- Réunion archéologie Jardin de La Saline avec MM. Jean-Laurent VONAU et René SCHELLMANN. Le Maire a suscité cette réunion pour voir comment relier le présent au passé concernant un terrain sur lequel était édifié le château du Moyen-Age. Il y a une probabilité qu'on retrouve certains vestiges de cette époque féodale lors des travaux. Il est proposé de faire un rappel de cette époque lors de l'aménagement du parking.
- Entretien pour l'emploi d'assistante administrative à la Saline

12.09.2016 + 19.09.2016

- Rencontre avec Anne-Laurence BING pour l'emploi de DGS – point à l'ordre du jour

13.09.2016

- Comité de pilotage de l'éco-quartier – point à l'ordre du jour

14.09.2016

- Rencontre avec Raymond FRANK

21.09.2016

- Sondages piscicoles effectués par la Fédération départementale de pêche ; à Soultz-sous-Forêts ces sondages concernaient Le Seltzbach
- Rencontre avec Marc YVON pour un problème de chasse et notamment concernant des essais de l'écurie Loeb près de la ferme ACKER
- Rencontre avec Guy HEUMANN pour l'organisation du 11 novembre : pour clôturer l'année de la synagogue il est proposé qu'un moment culturel soit organisé dans la synagogue
- Rencontre avec des riverains de la rue Muntz concernant un problème d'urbanisme

23.09.2016

- Inauguration de la centrale de géothermie de Soultz-sous-Forêts qui est une des premières centrales électriques en Europe

24.09.2016

- Vernissage de l'exposition « Créations d'Afrique » à la Maison rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen

27.09.2016

- Rencontre avec M. CAULIEZ, responsable juridique et administratif de la SA d'HLM AXENTIA au sujet des logements situés rue du Docteur Deutsch et attenants à l'EHPAD. La SA HLM AXENTIA est

le bailleur social que détient et gère l'immobilier de la maison de retraite et les huit logements y attenants. Plusieurs solutions ont été discutées et une décision du bailleur social devrait intervenir avant la fin de l'année :

- a) Rénovation des huit logements dans le cadre du locatif aidé classique
- b) Transformation de l'ensemble en résidence Séniors
- c) Vente des logements
- d) Laisser les deux logements du haut (F4) en locatif traditionnel et transformer les six logements restant en résidence Séniors.

Au cas où la résidence Séniors ne se ferait pas à cet endroit, le bailleur social n'est pas opposé à s'engager sur un autre projet à Soultz-sous-Forêts.

Cathy WAGNER rappelle que les occupants des résidences Séniors sont des personnes valides et autonomes et qu'en cas de dépendance, elles sont en général transférées dans une maison de retraite.

- Soirée dégustation de vins au supermarché E. Leclerc

28.09.2016

- Rencontre avec Frank POTTIER, pilote départemental du 67, assistante de concertation au sein du GIE Fibr'Alsace, dans le cadre du projet régional de fibre optique sur le territoire d'Alsace (ROSACE)
 - point à l'ordre du jour
- Rencontre avec un riverain de la rue de Lobsann concernant un problème d'urbanisme

29.09.2016

- Rencontre avec Vincent LEFORT, agent technique ONF concernant son hébergement à la maison forestière d'Oberhoffen-sur-Moder. Le Maire rappelle que le statut local suppose que les communes mettent à la disposition d'un agent de l'ONF le logement. S'il n'y a pas de logement ou en cas de regroupement de communes, les différentes communes participent à l'entretien.
- Rencontre avec Jean-Yves PHILIPPS pour un problème de chasse
- Inauguration des locaux restaurés de CARITAS à Woerth : transmission des remerciements de l'équipe de CARITAS au CCAS de Soultz pour la compensation des frais alimentaires

03.10.2016

- CCI de Strasbourg : lancement de l'édition 2016, conférence et remise officielle du label « Commerce de proximité dans la ville » délivré à Benfeld, Bischwiller, Villé et Wissembourg

04.10.2016

- rencontre avec Daniel HOELTZEL pour les animations autour de Noël 2016

05.10.2016

- réunion d'échange sur le transport public transfrontalier organisée par l'association franco-allemande Trans-PAMINA dans les locaux de Pamina à Lauterbourg

05.10.2016

- Réunion de la commission de sélection des offres

POINT 2 : PROJETS ET TRAVAUX

1. Ecole maternelle

- Attribution du lot 04 : Menuiseries extérieures bois

Le conseil municipal, par délibération du 7 septembre 2016 a déclaré le lot 04 – Menuiseries extérieures bois infructueux. Une nouvelle mise en concurrence a été lancée avec remise des offres pour le mardi 4 octobre 2016 à 12 heures.

Sur les six entreprises consultées, seules deux offres ont été déposées. L'analyse des offres a été faite par le maître d'œuvre et vérifiée par la commission de sélection des offres. Le résultat est le suivant :

LOT CONCERNE	ESTIMATION MOE HT	OFFRE HT
LOT 04 – MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	30 150,00 €	
<i>Offre VOLLMER</i>		22 045,00 €
<i>Offre VONDERSCHER</i>		20 258,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le lot 04 – Menuiserie Extérieure Bois à l'entreprise VONDERSCHER SAS de Triembach-au-Val pour un montant de 20 258 € HT et autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

- **Récapitulatif des travaux**

Le Maire fait part au conseil municipal du récapitulatif des travaux attribués à ce jour :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT DES MARCHES HT	ESTIMATION MOE HT
Lot 01A - Désamiantage	ENVIROTECH SERVICES Holtzheim	42 324,00 €	58 095,00 €
Lot 02 – Démolition/Gros-œuvre	CBA Vendenheim	117 609,80 €	119 000,00 €
Lot 03 – Etanchéité/Zinguerie	RIED ETANCHE Sessenheim	2 974,15 €	2 330,00 €
Lot 04 – Menuiseries Extérieures Bois	VONDERSCHER Triembach au Val	20 258,00 €	30 150,00 €
Lot 05 – Plâtrerie/Plafonds	CILIA Marckolsheim	100 120,20 €	106 368,50 €
Lot 06 – Menuiseries Intérieures Bois	INTER DECOR Sarrebourg	45 098,12 €	49 783,00 €
Lot 07 - Serrurerie	SCHEIBEL Gunstett	14 404,20 €	11 520,00 €
Lot 08 – Carrelage/Faïence/Sols collés	JUNGER FILS Hoerth	50 822,68 €	45 998,00 €
Lot 09 - Peintures	TURQUOISE Vendenheim	16 666,67 €	31 816,70 €
Lot 10 - Ascenseur	AMS Strasbourg	22 396,00 €	23 000,00 €
Lot 11 – Chauffage/Ventilation	LAUEFFER Lembach	36 384,50 €	41 100,00 €
Lot 12 - Electricité	EUROTECHNIC Eckbolsheim	48 697,61 €	65 200,00 €
Lot 13 – Plomberie/Sanitaire	LAUEFFER Lembach	31 610,00 €	28 200,00 €
Lot 14 – Aménagements paysagers	Thierry MULLER Geispolsheim Gare	114 555,57 €	106 595,00 €
TOTAL		663 921,50 €	719 156,20 €

- **Choix des couleurs**

Le Maire projette les différents coloris proposés par le maître d'œuvre :



2. Maîtrise d'œuvre Jardin de La Saline

Le Maire informe le conseil municipal qu'une mise en concurrence a été effectuée pour la maîtrise d'œuvre de la première tranche des travaux du jardin de La Saline. La remise des offres est fixée au mercredi 12 octobre 2016 à 12 heures. Il a également repris contact avec l'ATIP pour une proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de déléguer le choix de la maîtrise d'œuvre à la commission de sélection des offres qui en référera au conseil municipal lors de la prochaine réunion.

3. Circulations douces

- **Point d'avancement**

Les travaux du lot 3 – autour du collège sont pratiquement terminés, il ne manque plus que le marquage et la signalisation. Les travaux du lot 6 suivront au mois de novembre-décembre et le lot 5 est prévu en janvier-février 2017.

Les divers travaux de voirie ont débuté par la cour de l'église catholique et devraient se poursuivre jusqu'à la mi-novembre.

- **Choix des balises d'éclairage pour le lot 4**

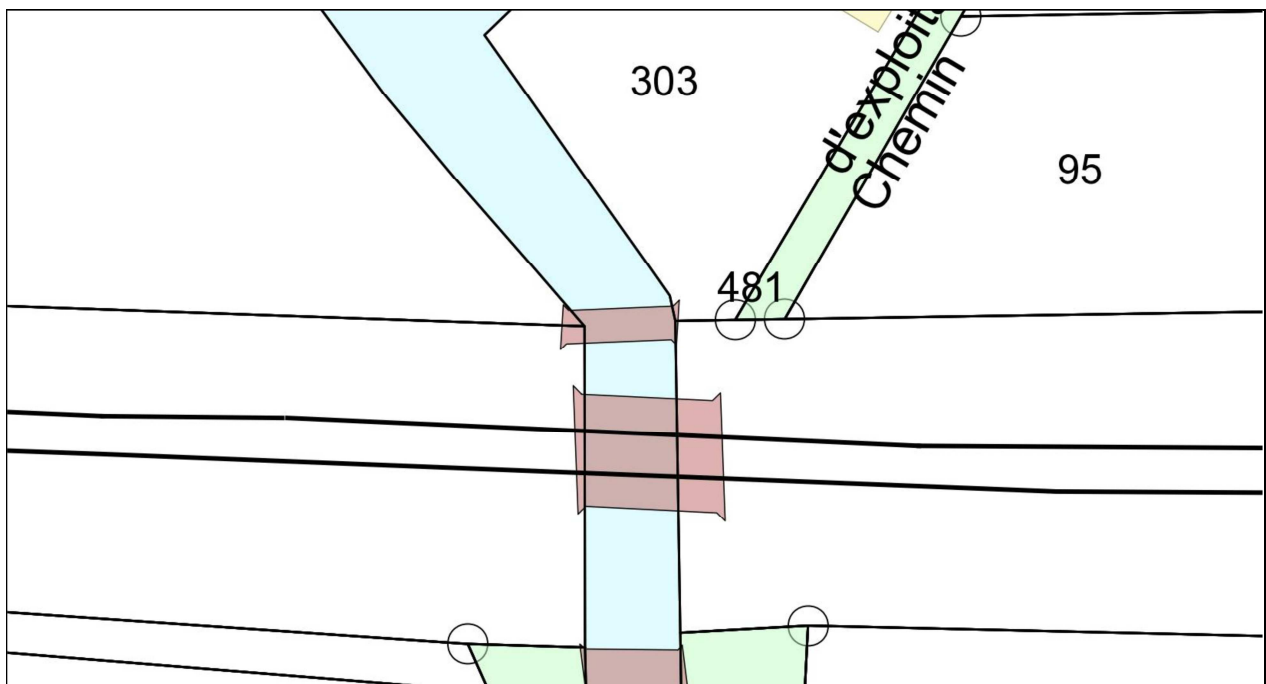
Le Maire présente les 4 balises proposées pour l'éclairage du lot 4, toutes à LED. Il demande au conseil municipal de choisir.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre (Eric HUBERT) et une abstention (Cathy WAGNER) porte son choix sur la borne TAIGA.



- **Problème de la passerelle du lot 6**

La passerelle sur le Froeschwillerbach à l'arrière de la propriété ZYTO ne pourra pas être utilisée dans l'état où elle se trouve actuellement. De plus une partie chevauche la propriété de la SNCF.



Il était prévu dans un premier temps d'habiller ce pont et le renforcer avec une structure au-dessus, mais comme le souligne Dominique STOHR une augmentation du pont risque de poser un problème d'écoulement car au printemps le pont actuel était inondé.

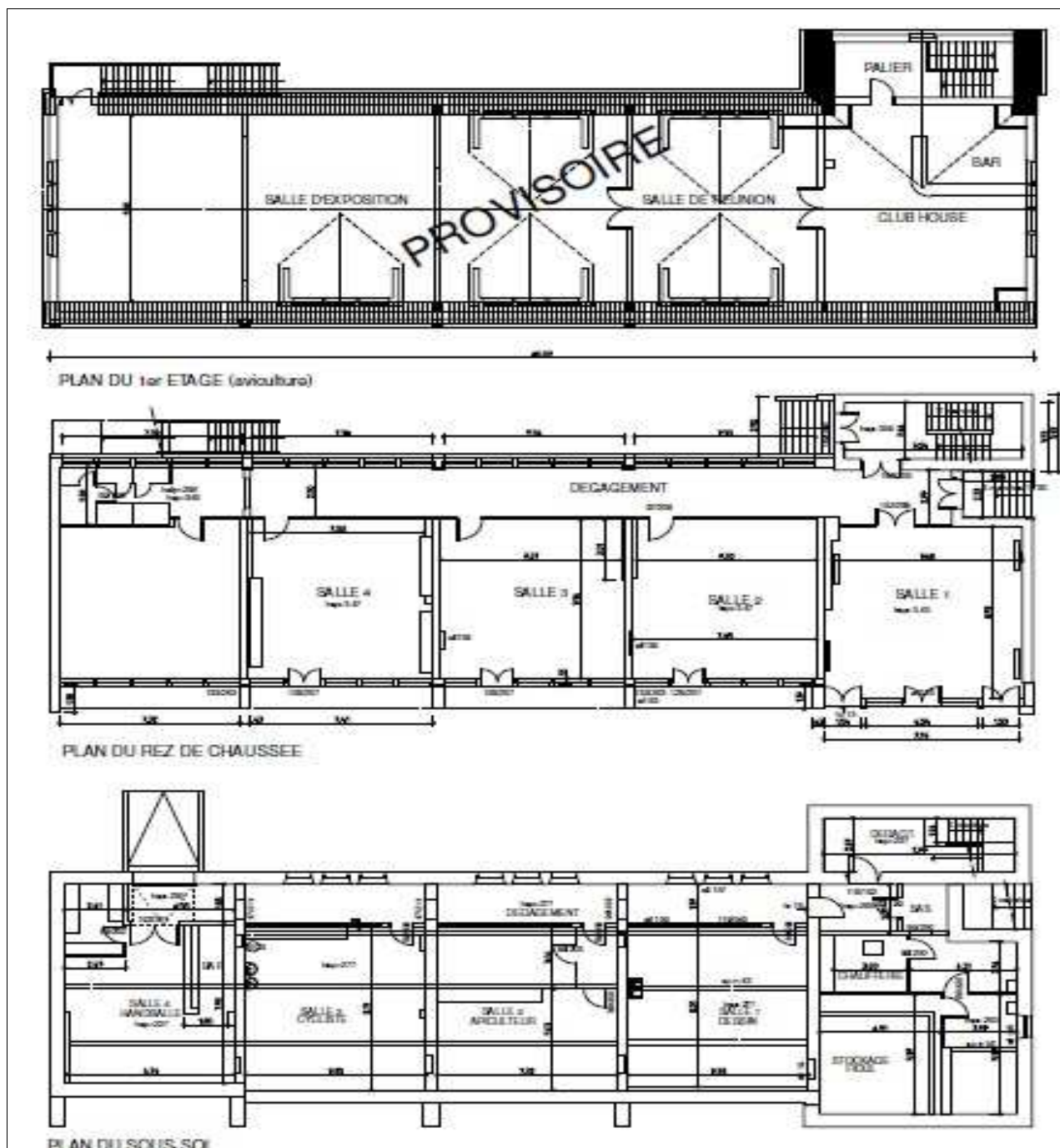
Après un large débat sur la consistance du pont (bois ou métal), dossier loi sur l'eau ou simple déclaration, le Maire propose de se rapprocher de la SNCF pour solliciter l'accord pour l'habillage de ce pont. A défaut il faudra prévoir un autre pont. Le conseil municipal approuve cette proposition.

4. Maison de la musique et des associations

- Vue d'ensemble du bâtiment

Le Maire présente tout d'abord la vue d'ensemble du bâtiment :

a) Plan du bâtiment actuel



b) Surface du bâtiment actuel

Sous-sol (en m ²)		RDC (en m ²)		Etage (en m ²)	
Espace technique	79,68	Salle 1	65,97	Espace aviculture	372,00
Arts et Peinture	60,90	Salle 2	59,30		
Apiculteurs	60,90	Salle 3	59,30		

Cyclo	60,90	Salle 4	59,30		
HBCSK	57,98	WC	21,08		
		Espace « libre »	54,75		
Couloir	52,86	Couloir	66,25		
Cage d'escalier	20,90	Cage d'escalier	20,90	Cage d'escalier	20,90
	394,12		406,86		392,90
1 193,89					

Vu la surface des locaux, une reconstruction à neuf d'un bâtiment similaire est estimé à 2,2 M€ (1 800 €/m² et destruction du bâtiment actuel). Le Maire propose de conserver le bâtiment et de le réaménager, proposition acceptée par le conseil municipal.

- **Perspectives**

Trois éléments structurent les perspectives d'évolution de l'immeuble :

- L'accès à l'école maternelle et plus globalement au complexe scolaire qui se trouve à l'arrière de la maison des associations : cet accès se fait actuellement par la rue des Ecoles qui est interdite à la circulation pendant les heures d'entrée et de sortie des écoles. Cette rue est en impasse au Nord, mais accessible pour les piétons et les cyclistes. Pour augmenter les possibilités d'accès à l'école maternelle, il est envisagé de créer un porche au niveau de la maison des associations permettant d'ouvrir un nouvel accès pour les piétons, mais non accessible pour les PMR en raison du dénivelé (1,50 m entre les niveaux avant et arrière).
- La destination future de l'immeuble : actuellement la fonction de l'immeuble est double, associative d'une part et accueil de l'école de musique et des réunions d'autre part. A court terme il est prévu de conserver cette double fonction, mais à moyen terme la commune souhaite développer les surfaces affectées à chacune de ces deux fonctions. L'école de musique pourra être installée dans une extension du relais culturel de la Saline qui est à construire et la maison des associations sera alors dédiée uniquement au monde associatif. Pour être en mesure d'accueillir l'ensemble du monde associatif, une extension sur site sera nécessaire.
- La rénovation du parc devant le bâtiment et son intégration dans un réaménagement plus vaste du secteur : ce secteur constitue le cœur de la ville ancienne et son positionnement doit être conservé et pérennisé. Le parc et l'espace entre les deux églises devront être réaménagés dans la foulée de la rénovation de la maison des associations.

- **Montant prévisionnel de l'opération hors extension (HT)**

Niveau sous-sol	VMC + Rénovation couloir + Assèchement	19 700 €
Niveau rez-de-chaussée	Restructuration espace libre + Menuiseries extérieures	138 000 €
Niveau étage	Rénovation étage	313 600 €
	Sous-total	471 300 €
Ascenseur		50 000 €
Escalier	3 000 € pour 6 marches 30 marches + plateau + maçonnerie	20 000 €

	Sous-total	70 000 €
Façades (désamiantage + ravalement)	Référence école maternelle (moitié)	110 000 €
Toiture		70 000 €
	Sous-total	180 000 €
Total travaux		721 300 €
Parking arrière	800 m ² à 50 €	40 000 €
Par cet espace entre les deux églises	Etude de 2011	250 000 €
Total Aménagements		290 000 €
Total général		1 011 300 €

- **Plan de mise en œuvre**

- **Fin 2016 – début 2017**

Accessibilité, assainissement du sous-sol et finalisation du rez-de-chaussée : travaux pour 214 500 €

- o VMC au sous-sol : 6 500 €
- o Travaux du RDC : 138 000 €
- o Ascenseur et escalier : 70 000 €

- **2018**

Finalisation mise aux normes et parking école : travaux pour 53 200 €

- o Mise aux normes sous-sol : 13 200 €
- o Parking école : 40 000 €

- **Programmation des autres travaux en fonction d'un certain nombre d'hypothèses**

- o La nécessité de mettre à niveau l'étage
- o L'urgence d'une rénovation de la toiture
- o La question de la création d'une extension « musique » à La Saline et la transformation de la maison de la musique et des associations en véritable maison des associations
- o L'urgence de rénover l'espace entre les deux églises qui se détériore à vue d'œil.

Le Maire demande au conseil municipal de débattre sur le sujet.

A la question d'Eric HUBERT souhaitant savoir si le passage servirait aux PMR, le Maire répond que l'accès PMR se fera par la rue des Ecoles.

Dominique STOHR demande si ce passage est vraiment nécessaire vu qu'il ne bénéficiera qu'aux piétons et uniquement pour l'école maternelle.

Pour Claire CARRARO ce passage permettrait de désengorger la rue des Ecoles.

Pour Lucienne HAAS il s'agit d'une ouverture vers les écoles, mais se pose la question de la faisabilité.

Céline GEFFROY fait remarquer qu'il n'y a pas de garage à vélos ni au niveau de la maison des associations ni au niveau du gymnase. Le Maire répond qu'un garage à vélos pourra être installé après la démolition du bâtiment dans la cour actuelle.

Suite à ces remarques, le conseil municipal, à l'unanimité, sur proposition du Maire, décide :

- 1) de faire effectuer la première tranche de travaux : accessibilité, assainissement du sous-sol et finalisation du rez-de-chaussée
- 2) de lancer la mise en concurrence de la maîtrise d'œuvre avec remise des offres pour le 21 octobre 2016 à 12 heures.

Contenu de la mission :

- a) diagnostic de l'existant
 - b) évaluation de la faisabilité de la stratégie envisagée et sa traduction financière
 - c) élaboration du dossier des travaux 2016-2017
 - d) conduite des travaux
- 3) de déléguer le choix de la maîtrise d'œuvre à la commission de sélection des offres qui en référera au conseil municipal lors de la prochaine réunion

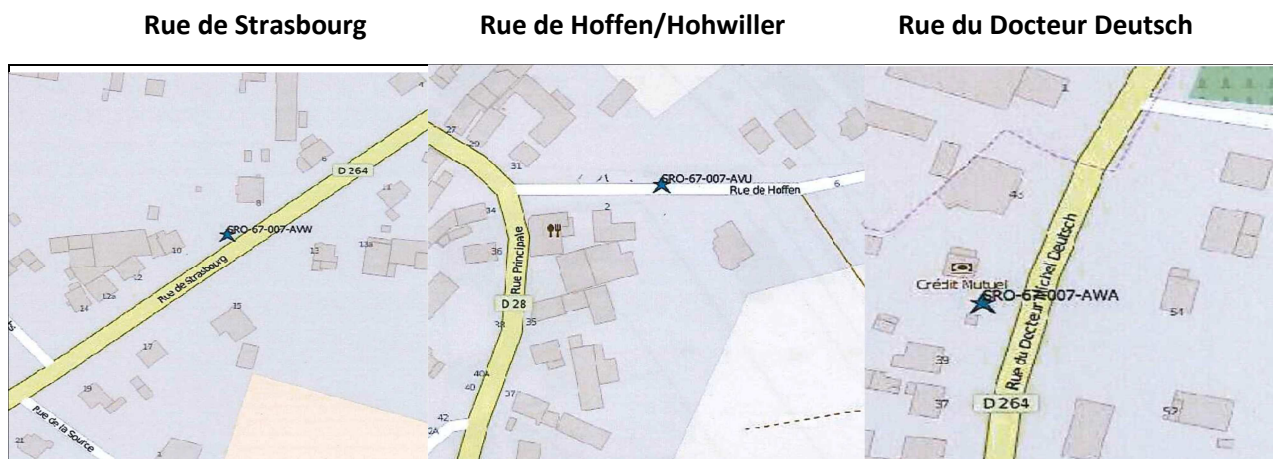
5. Autre

• Fibre optique

Dans le cadre du projet régional de fibre optique sur le territoire d'Alsace 2017-2022, la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine a attribué le contrat de concession à la société ROSACE, à qui il appartient désormais de conduire les études, de réaliser les travaux, de mettre l'infrastructure à la disposition des opérateurs, d'en assurer l'exploitation-maintenance et d'apporter une partie du financement. Pour les études et les travaux de construction du futur réseau Très Haut Débit, ROSACE s'appuie sur différentes structures mises en place spécifiquement pour ce projet d'envergure. C'est ainsi que le groupement d'intérêt économique (GIE) Fibr'Alsace sera amené à intervenir sur le terrain au nom et pour le compte de ROSACE.

Pour organiser le déploiement et la préparation des travaux d'arrivée de la fibre optique sur le territoire de la commune, il faut déterminer l'emplacement des 5 SRO (sous-répartiteurs optiques) dont 2 posent problème.

Le Maire a donné son accord de principe pour l'implantation de 3 SRO : rue de Hoffen à Hohwiller, rue de Strasbourg et rue du Docteur Deutsch à Soultz-sous-Forêts.



Le conseil municipal approuve ces implantations.

Il reste 2 emplacements à définir, rue de la Saline et rue des Trois Hommes / rue de Pechelbronn.

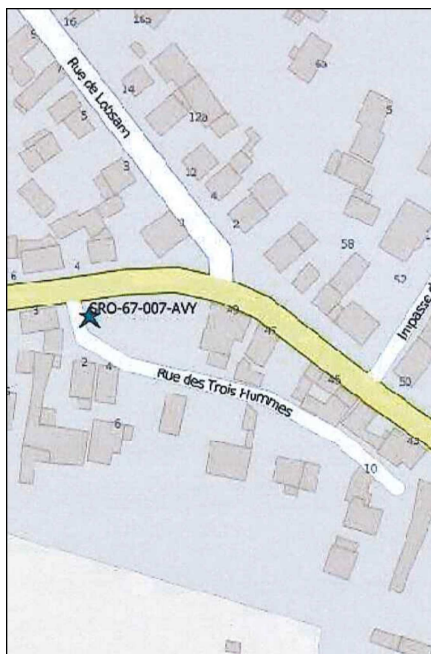
Le Maire propose l'implantation du SRO de la rue de la Saline à l'arrière de la propriété communale et de voir sur le terrain, avec les responsables de ROSACE, pour l'implantation du SRO rue des 3 Hommes / rue de Pechelbronn.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

Rue de la Saline



Rue des Trois Hommes/Pechelbronn



Le Maire précise également qu'il ne donnera pas d'accord pour l'ouverture des rues et des trottoirs car la commune est dotée du réseau Numéricable dont elle récupérera les gaines en 2022 avec 1100 connexions pour 1300 logements.

POINT 3 : URBANISME

1. Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation du bien suivant :

- Parcelles de terrain non bâties cadastrées section 38 n° 527/149 et 529/150 lieudit « rue du Mauerfeld » de contenances respectives 97 m² et 180 m².

2. Eco-quartier du Salzbaechel

Pour la réunion du comité de pilotage du 13 septembre, les membres ont été avertis très tardivement et certains n'ont pas pu assister à la réunion suite à un malentendu. En effet, la maîtrise d'œuvre avait diffusé l'invitation au Maire qui ne l'a pas transmise aux membres. Le Maire fait part des discussions lors de cette réunion :

- La convention Quartier Plus sera signée par le conseil départemental en octobre 2016
- Un panneau de format A0 sera implanté sur le site pour communiquer sur le projet et son avancement. Le permis d'aménager est affiché sur site
- Une plaquette qui synthétise les grandes orientations du CPUAPE (principes de base) et du CCCT (cahier des charges techniques) sera réalisée pour poursuivre la communication sur le projet. A noter que pour que les prescriptions du CCCT soient respectées, il vaut mieux un suivi qui peut être fait soit par la commune, par l'AMO ou l'équipe de maîtrise d'œuvre. La vente des terrains est préférable après l'attribution du permis de construire ce qui permet un meilleur contrôle du respect des prescriptions.
- Matériaux :
 - Les pavés prévus sur la placette sont des boutisses, c'est à dire de la pierre naturelle, sciée, (gros galets) comme ce que l'on peut voir place du Château, derrière la cathédrale de Strasbourg. Sur les

places de stationnements, le même type de revêtement est prévu mais avec des joints gazon, cela s'apparente à un mélange terre-pierre mais avec beaucoup plus de pierres que de terre. Il est noté que le matériau terre-pierre qui est en place dans la commune, n'est pas satisfaisant et pas souhaité pour cet aménagement.

- Le cheminement dans l'espace central sera un béton désactivé (dont la mise en œuvre devra être propre et correctement réalisée, car la Ville a également déjà eu une mauvaise expérience sur une mise en œuvre similaire). Un stabilisé risque de ravinier en raison des pentes qui existent sur le site, c'est pour cette raison qu'il n'a pas été privilégié.
- L'éclairage retenu est un éclairage LED avec abaissement de puissance et détection, des luminaires ont été posés récemment rue des écoles, ils pourraient être similaires.

Le Maire rappelle le pré-bilan HT de l'aménagement de l'éco-quartier, hors chemin du Sel

- **Dépenses** : 331 850 €, dont 73 850 € pour l'acquisition du foncier et frais d'acte (somme payée par la commune)
- **Recettes** : 237 000 €, dont 25 000 € de subvention Quartier Plus sur les études
- **Déficit d'aménagement** : 94 850 €

Ce déficit sera pris en charge par moitié par le Département dans le cadre de la convention Quartier Plus et par moitié par la commune.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la réalisation des travaux. Le planning prévisionnel est le suivant :

- Remise du DCE (dossier de consultation des entreprises) fin octobre 2016
- Attribution des lots courant décembre 2016
- Préparation du chantier en janvier 2017
- Début des travaux février-mars 2017 en fonction du temps.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la réalisation des travaux de l'éco-quartier du Salzbaechel.

Le Maire projette la première proposition de panneau qui va être implanté sur place. Il a demandé au maître d'œuvre de rajouter les références du permis d'aménager et les coordonnées de la mairie pour les renseignements.



3. Autre

a. Résultat de l'enquête publique de la modification n° 1 du PLU

L'enquête publique relative à la modification n° 1 du PLU de Soultz-sous-Forêts n'a pas drainé beaucoup de nos concitoyens. Néanmoins une demande a été faite pour la modification liée à l'article 7 de la zone UB du PLU relatif à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives, car cet article ne prévoit pas de hauteur à respecter sur une limite séparative. Il en est de même pour l'article 10 qui ne prévoit pas de hauteur exacte à respecter sur la limite séparative.

Le Maire propose de ne pas prendre en compte cette remarque dans le cadre de la modification n° 1 du PLU, mais de l'inclure éventuellement dans la prochaine modification et de soumettre ce point à la commission d'urbanisme pour la limitation de la hauteur des petites constructions (*après vérification post conseil municipal il s'avère que la hauteur des petites constructions est incluse dans sa définition même, au niveau du lexique du règlement, puisqu'une petite construction doit avoir moins de 20 m2 d'emprise au sol et une hauteur inférieure à 3 mètres*).

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

b. Point d'avancement propriété FUNFROCK

Le Maire a conçu un document sur la stratégie d'urbanisme commercial de Soultz-sous-Forêts comprenant entre autre la proposition de dynamisation du centre-ville de Soultz-sous-Forêts. Ce document sera diffusé aux conseillers municipaux avec le présent compte rendu.

Monsieur FUNFROCK a contacté l'école d'architecture et la commune, pour sa part, consultera également des architectes pour une étude d'opportunité

c. Modification n°2 du PLU

Le Maire propose de lancer la modification n° 2 du PLU qui concernera notamment :

- La zone 1AUT (autour de la géothermie)
- La zone AC / UBb (rue de Lobsann)
- La zone IAU au lieudit « Meissacker.

Le conseil municipal est favorable à la modification n° 2 du PLU. Le document détaillé sera élaboré par l'ATIP.

POINT 4 : RESSOURCES HUMAINES

1. Assistante administrative au relais culturel La Saline

Le Maire informe le conseil municipal que Madame Gwendoline DIPANO de Betschdorf a été embauchée comme agent non titulaire sur l'emploi d'assistante administrative au relais culturel La Saline à compter du 15 septembre 2016. L'intéressée effectue 20 heures hebdomadaires.

2. Création de l'emploi d'attaché principal

Pour permettre l'embauche d'Anne-Laurence BING, actuellement chef du service culture à la Ville de Schiltigheim, candidate retenue pour succéder à l'actuelle DGS. Comme il s'agit d'une mutation, l'intéressée est embauchée dans le même grade et rémunérée aux mêmes indices que dans son emploi d'origine. Le Maire propose donc au conseil municipal de créer l'emploi d'attaché territorial principal à compter du 1^{er} novembre 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et crée l'emploi d'attaché territorial principal à compter du 1^{er} novembre 2016. La déclaration de vacance de poste a été faite auprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

3. Fixation des rémunérations des assistants d'enseignement artistique

Le Maire rappelle au conseil municipal que les contrats des assistants d'enseignement artistique sont conclus pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017. Les heures d'enseignement sont fixées en fonction du nombre d'élèves.

Pour permettre la rémunération des assistants d'enseignement artistique, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les heures d'enseignement et les échelons de rémunération comme suit :

DISCIPLINES ENSEIGNEES	HEURES D'ENSEIGNEMENT	INDICES	ECHELONS
Eveil musical / Chant / Chorale enfants (Nathalie FORNECKER)	4,83 / 20 ^e 4h 50mn	IB 369 – IM 341	4 ^e
Formation musicale / Flûte (Ewa MICHELS)	11,66 / 20 ^e 11h 40mn	IB 524 – IM 449	11 ^e
Batterie (Gabin HENRY)	3,41 / 20 ^e 3h 25 mn	IB 365 – IM 338	3 ^e
Clarinette / Saxophone (MAYER Benjamin)	1,50 / 20 ^e 1h 30mn	IB 381 – IM 351	5 ^e
Guitare (Alexis TEDDE)	9,41 / 20 ^e 9h 25mn	IB 369 – IM 341	4 ^e
Piano (Jean-Claude HAGER)	6,75 / 20 ^e 6h 45mn	IB 497 – IM 428	10 ^e
Piano / Chorale adultes (Catherine KRIEGER)	11,25 / 20 ^e 11h 15mn	IB 369 – IM 341	4 ^e
Trombone / Baryton (Renaud SCHMITZ)	0,75 / 20 ^e 45mn	IB 464 – IM 406	9 ^e
Trompette (Fredy WEBER)	2,25 / 20 ^e 2h 15mn	IB 582 – IM 492	13 ^e
Violon (Gaston STEIN)	3/20 ^e 3h	IB 381 – IM 351	5 ^e

4. Autre

- **Heure supplémentaire de dimanche**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement d'une heure supplémentaire de dimanche à Christian BILLMANN pour son intervention lors du vide-greniers le dimanche 11 septembre 2016.

POINT 5 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

1. Club de Quilles Boule d'Or

Le Maire informe le conseil municipal que le club de Quilles Boule d'Or a remporté la coupe de France avec les équipes féminine et masculine durant la saison 2015/2016 et que ces équipes se sont qualifiées pour la coupe d'Europe des vainqueurs de coupes. Cette manifestation se déroulera à Sterzing (Italie) pour l'équipe féminine (8 joueuses) et Straubing (Allemagne) pour l'équipe masculine (8 joueurs).

Les frais d'engagement s'élèvent à 500 € (250 €/équipe), les frais d'hébergement à environ 5 000 € et les frais de repas à 1 500 € environ. A ces dépenses se rajoutent les frais de déplacement (en voitures personnelles) pour un montant estimé à 1 000 €. Le montant total des dépenses est estimé à environ 8 000€.

Le Président sollicite une subvention exceptionnelle de la part de la commune.

Le Maire propose d'attribuer une subvention représentant 10% des dépenses sur présentation des justificatifs, avec un maximum de 800 €.

POINT 6 : AFFAIRES FINANCIERES

1. Branchement GRDF 28, rue de Strasbourg

Les propriétaires de l'immeuble situé 28, rue de Strasbourg avait un branchement gaz individuel pour leur logement qui était en place lors de l'acquisition de l'immeuble. Comme ils ont fait édifier une nouvelle clôture en prenant en compte la limite réelle de leur propriété, le coffret gaz se situe maintenant sur le domaine public que la commune va faire aménager. Les propriétaires sont donc obligés de faire déplacer le coffret et de payer un nouveau branchement.

Le devis s'élève à 1 672,45 € TTC et GRDF accorde une remise commerciale de 60 % (1 003,46 €) ; il reste donc à la charge des propriétaires un montant de 668,99 € TTC. Ils ont sollicité la commune pour participer à la dépense à hauteur de 50% du montant restant, soit 334,50 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer au branchement gaz de l'immeuble 28, rue de Strasbourg pour un montant de 334,50 € représentant 50% de la dépense à charge des propriétaires.

2. Annulation de la participation du Conseil Départemental pour reprise des berges rue du Frohnacker

Lors des travaux d'aménagement de la rue du Frohnacker, le Conseil Général du Bas-Rhin a réhabilité l'ouvrage d'art de traversée du Froeschwillerbach. Cet ouvrage supportait des étais qui empêchait le mur de front de la buse qui longe l'établissement ZYTO de s'écrouler. Ces travaux auraient normalement dû être pris en charge par les propriétaires des deux rives, ZYTO et le Conseil Général mais ce dernier a estimé que seule l'entreprise ZYTO bénéficiait de cette buse.

Pour ne pas retarder les travaux, le conseil municipal, par délibération du 7 juillet 2010, a décidé de se substituer au Conseil Général et a fait réaliser les travaux de reprise des berges sur l'ouvrage d'art pour un montant de 3 710,80 € HT. M. ZYTO a participé à ces travaux à hauteur de 50%, soit 1 855,40 €. Le conseil municipal avait également décidé de solliciter le Conseil Général pour les 50% restants.

Le titre de recette pour le paiement des 50% du Conseil Général a été établi en 2011. Suite à de nombreuses relances, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a répondu par courrier du 15 juin 2016, informant la commune qu'il avait fait procéder à des travaux d'enrochement des berges au droit de l'ouvrage d'art et dans l'emprise foncière du Département. Il avait également fait effectuer la reprise du mur servant de tête au busage du Froeschwillerbach en utilisant la même technique d'enrochement car ce mur menaçait ruine et s'appuyait sur le tablier de l'ouvrage d'art. Il précise que la buse coure le long des propriétés riveraines ZYTO.

Le Conseil Départemental sollicite donc l'annulation du titre exécutoire émis à son encontre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette requête et décide d'annuler la participation du Conseil Départemental d'un montant de 1 855,40 €. Il vote le crédit sur l'article 673 du budget.

3. Autre

- **Relais culturel La Saline**

- Convention de mandat entre la Ville et les offices de tourisme

Par délibération du 2 septembre 2015, le conseil municipal avait donné son accord de principe à l'établissement d'une convention de mandat entre la Ville de Soultz-sous-Forêts et les offices de tourisme de Wissembourg et de Soultz-sous-Forêts permettant à ces derniers de vendre les billets de la saison culturelle pour le compte de la Ville.

Seule une convention avec l'office de tourisme de Wissembourg a été signée qui concernait la vente de billets de La Saline pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016.

Pour permettre à l'office de tourisme de Wissembourg de continuer à vendre les billets, il propose un avenant à cette convention en modifiant les articles relatifs à la durée et à la résiliation comme suit :

« La convention est conclue pour une année reconductible par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie en respectant un préavis de trois mois ». Toutes les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à l'établissement de cet avenant et autorise le maire à le signer.

POINT 7 : DIVERS

1. Diverses informations et communications

- **Cimetière : Plaques cavurnes et Jardin du Souvenir**

Le conseil municipal lors de la dernière séance avait approuvé le choix des plaques identiques pour les cavurnes et le Jardin du Souvenir. Mais avec l'écriture proposée il n'y aurait pas eu assez de place pour l'inscription des prénoms ou noms composés. L'écriture des plaques a donc été revue.



La plaque a une dimension de 160 x 100 – L'écriture est en relief de type BALZAC. L'entreprise HEIBY de Hunspach commercialise les plaques sur commande des personnes intéressées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce choix.

2. Prochaines réunions et manifestations

- **Réunion du conseil municipal**

Dans le cadre de la démarche d'accueil de la nouvelle DGS, le Maire propose au conseil municipal de décaler la date de la prochaine réunion. Après un rapide tour de table, il est décidé de fixer la prochaine réunion du conseil municipal au **jeudi 10 novembre 2016 à 20h15**.

- 11.11.2016 : cérémonie commémorative de l'Armistice

3. Doléances

- Christian KLIPFEL demande où en est le choix du matériel informatique de l'école élémentaire ; le Maire répond que le dossier est toujours à l'étude

- Christophe BUSCHE interroge sur la redevance incitative des ordures ménagères : l'information concernant la pesée n'est communiquée que depuis septembre et il n'y a pas de cohérence dans les levées par rapport aux foyers.